



## Règlement du Trail de l'Aber Wrac'h 2018

### 1-Respect de l'environnement et des personnes

Cette course nature est organisée dans le respect des règles de protection de l'environnement. Il incombe à chacun d'adopter un comportement citoyen. Toute attitude contraire à cette éthique entraînera la disqualification du concurrent :

- Jet de ravitaillement usagé en dehors des zones de ravitaillement,
- Dégradation volontaire de la flore,
- Circulation en dehors du sentier balisé,
- Comportement irrespectueux envers les organisateurs et bénévoles.

### 2-Les courses

Elles sont toutes en autonomie complète et sans assistance. Pas d'eau, ni solide sur le parcours du trail fun. 3 points d'eau sur le trail Extrême. La possession sur soi d'une réserve d'eau est obligatoire.

**Ouest Trail Tour : seul le trail Extrême individuel sera qualificatif pour le classement final de l'Ouest Trail Tour.**

#### - **Trail Extrême**

Épreuve en ligne avec classement sur une distance de 55km pour des coureurs avertis. Départ à 08h00 de Guisseny, sur un îlot proche de la SNSM. En cas de mauvais temps l'organisation se donne le droit de modifier le parcours. 2 barrières horaires seront appliquées et annoncées 15 jours avant l'épreuve. **Un point STOP** sera mis en place au Château de Kerouartz en Lannilis pour les coureurs « usés » par le parcours. Ils seront rapatriés au départ par leurs propres moyens ou les bénévoles.

Chronométrage par puce électronique. **Limite temps : 8 heures. Inscription : 24 euros. Épreuve limité à 700 coureurs**

#### - **L'Half Trail**

Épreuve en Boucle avec classement sur une distance de 27 km. Départ à 8H30 du. Chronométrage par puce électronique. **Inscription : 15 euros. Épreuve limitée à 600 personnes.**

#### - **Trail Fun**

Épreuve en boucle avec classement sur une distance de 15km. Départ à 10H00 du Folgoet. Chronométrage par puce électronique. **Epreuve Limitée à 700 participants. Inscription : 11euros**

#### - **Alternative Race**

115 KM en suivi itinéraire puis parcours de l'Extrême Trail. Principe de la course : voir site <http://www.traildelaberwrach.com>. **Inscription : 35 euros. Épreuve limitée à 60 personnes.**

#### - **Hermine trail**

Epreuve orchestré sous la houlette de l'équipe de Kernilis, l'Hermine Sport Nature. Elle aura lieu le samedi 07 Avril à 18H00 sur une distance de 18km environ avec classement et en autonomie complète. Attention le retrait des dossards pour cette course se fera à KERNILIS. Chronométrage par puce électronique. **Inscription : 11 euros**

#### - **Challenge des Abers**

Cumul de deux épreuves : l'Hermine Trail (Samedi) puis du Trail Fun (Dimanche), soit 32 km au total. Le classement se fera sur l'addition des temps. Chronométrage par puce électronique. Un seul dossard pour les 2 étapes. **Épreuve Limitée à 200 participants. Inscription : 22euros**

#### - **Funny trail**

Epreuve en boucle sans classement sur une distance de 8km à 10Hh0 du Folgoët. **Inscription : 8 euros**

#### - **Marche Nordique**

Deux distance proposées : 8 et 15KM. Pour une raison de sécurité il est Interdit de s'engager sur le parcours sans dossard. Tout comme sur les autres épreuves, l'autonomie complète est de rigueur. Les circuits empruntent ceux du trail FUN et trail FUNNY qui sont accessibles à tous. Départ à 8H30 du Folgoet. **Inscription : 8 euros**

### **3-Signalisation**

Trois marquages distincts et complémentaires : Ru balise au sol et en hauteur, plâtre au sol et affichettes jaunes.

### **4- Ravitaillement**

Aucun ravitaillement sur le parcours, simplement de l'eau. Réserve d'eau obligatoire sur les distances supérieures à 20km et vivement conseillées sur les autres. Ajustable en fonction des conditions météorologiques.

Les distances indiquées sont approximatives. L'organisation se donne le droit de les modifier dans des mesures raisonnables pour raisons diverses.

### **5- Inscriptions**

Les inscriptions sont gérées par KIKLEGO (une taxe est appliquée par le site internet en sus de notre prix) et ne seront validées que lorsqu'elles seront complètes. Elles seront closes le 31 Mars 2018 **(et dans la limite du nombre de participants fixé par l'organisation)**.

### **6- Annulation d'engagement / Remboursement**

Afin d'éviter toute contestation, les **demandes d'annulations d'engagement, justifiées par un certificat médical**, devront nous parvenir **avant le 20 mars 2017**.

A cet égard, nous vous conseillons de contracter l'**assurance annulation** proposée lors de votre inscription.

**IMPORTANT** : Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération.

Les remboursements seront traités, au maximum 2 mois après l'épreuve.

**Si nous ne recevons pas votre certificat médical conforme ou la photocopie de votre licence en cours, votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.**

## 5- Récompenses

Lots pour tous et récompenses pour les premiers.

## 6-Divers

Horaires de retrait des dossards : samedi 07 Avril à partir de 14 heures jusqu'à 19 heures et le Dimanche 08 avril à partir de 6h00 au complexe Sportif du Folgoët. Attention, toutes les épreuves ne sont pas concernées par ce site et horaires. Vérifiez dans le descriptif des courses.

La participation aux épreuves de courses à pied nécessite le port du dossard.

La gestion des arrivées se fera par puce et gérée par « BREIZH CHRONO »

**IMPORTANT** : Une pièce d'identité sera demandée afin de justifier l'identité exacte du coureur lors de la prise de dossard

Pas d'accompagnateurs en vélo sur le parcours

## 7-Utilisation d'image

Le concurrent autorise expressément les organisateurs du "Trail de l'Aber Wrac'h" ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître et présent à l'occasion de sa participation au "Trail de l'Aber Wrac'h", sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

## 8-Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants du " Trail de l'Aber Wrac'h".

Individuel accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence).

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

## 9-Sécurité

Tout concurrent qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses. Vous devez assistance à toute personne en danger. En cas de détresse alertez ou faites alerter l'organisation située sur le parcours. Ne laissez pas seule une personne blessée.

Les organisateurs se donnent le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions climatiques mettant en péril la sécurité des coureurs, sans donner le droit à un remboursement de l'engagement.

**Bonne Course à toutes et tous**  
**L'organisation : Breizh Sport Aventure**

